Challenge de l'amitié de pêche aux Carnassiers

(Epreuves en « No-kill »)

Lac d'Enchanet 17 et 18 octobre 2026

Camping La Gineste
15150 ARNAC

Samedi 17 octobre 2026

7h00 : Pointage avec présentation des documents obligatoires (permis pêche, permis bateau et assurance) et Briefing des équipes (salle de réception)

8h00 : Action de pêche

18h00 : Fin de l'action de pêche

20h00 : Repas

Dimanche 18 octobre 2026

7h30 : Pointage des équipes (salle de réception)

08h00 : Action de pêche

12h00 : Fin de l'action de pêche

13h15 : Résultats

CHALLENGE DE L'AMITIE DE PECHE AUX CARNASSIERS

(Epreuves en « No kill »)

Lac d'Enchanet 17 et 18 octobre 2026
Camping La Gineste
15150 ARNAC

Organisé par l'association Arnac Pêche Passion

REGLEMENT POUR CHAQUE EPREUVRE

Article 1 :

Tout participant doit posséder son permis de pêche et respecter la règlementation en vigueur tant en matière de pêche qu'en matière de navigation et notamment le gilet de sauvetage par participant est obligatoire. L'assurance bateau ou responsabilité civile est obligatoire pour le propriétaire du bateau. Le propriétaire du bateau doit être en possession des papiers habituels de l'embarcation ainsi que le permis suivant la législation en vigueur. Le port de cuissardes, bottes est déconseillé. Une vitesse limitée (6km/h sur le lac d'Enchanet) suivant les lieux devra être observée pour le bien de tous surtout à proximité des autres embarcations et utilisations du plan d'eau.

Article 2 :

L'équipage comprend 2 personnes au maximum (2 adultes ou un adulte et un mineur). Chaque équipage se verra remettre une plaque avec son numéro et drapeau pour traduire une prise aux commissaires.

Article 3 :

Les poissons concernés sont le brochet, le sandre, la perche, le silure et le black bass. Ils doivent être péchés à la tirette, au poisson mort manié ou leurres artificiels. Mis à part en action de pêche, toutes les autres cannes à bord de l'embarcation devront avoir leur montage ou leurres hors de l'eau. Toute ligne non tenue en main et ayant le fil à l'eau entraînera l'exclusion immédiate de l'équipage. Aucun flotteur même coulissant n'est autorisé sur la ligne.

Taille :

- Brochet : 50 cm
- Silure : 60 cm
- Perche : 25 cm
- Sandre : 40 cm
- Black Bass : 30cm

Prises :

Tout poisson capturé devra être maintenu vivant dans une nasse ou autre récipient dans l'attente de vérification par les commissaires. Des zones de contrôles seront mises en place sur le parcours de pêche ou des commissaires en bateau homologueront les prises ; Pêche sur les zones désignées. Tout poisson devra être remis à l'eau obligatoirement après contrôle. Le poison mort ou en trop mauvais état ne sera pas retenu pour le classement. Il sera remis aux commissaires.

Article 4 :

Le classement sera basé sur le procédé Espèces-Longueurs-Points

- Coefficient 1 : silure
- Coefficient 2 : perche et black bass
- Coefficient 3 : brochet et sandre

En cas d'égalité au niveau des points, l'avantage sera donné au plus gros poisson sur la durée de la compétition.

Article 5

Tout équipage sera pointé par appel au départ et à l'arrivée

Tout équipage non enregistré sera éliminé sauf cas particulier

Article 6

L'action de pêche doit être exclusivement en bateau.

La pêche à la traîne, au posé et l'usage du clonck sont interdits.

Une seule canne tenue en main en action de pêche par participant est autorisée.

Le moteur électrique est autorisé.

Une distance de 50 mètres minimum doit être respectée entre bateaux en action de pêche. Les commissaires sont habilités à contrôler les bateaux en action de pêche et à disqualifier immédiatement les concurrents ne respectant pas le règlement du Challenge.

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident et de vol sur le lac et sur l'ensemble du site. Le fait de concourir entraine le respect du présent règlement. Tout concourant passant outre celui-ci ou cherchant à tricher de quelque façon que ce soit, verra aussitôt son équipe exclue de la rencontre.

Bulletin d'inscription Challenge de l'amitié 2026

Nom et prénom des 2 coéquipiers :

……

……

Si mineur : joindre autorisation parentale

Adresse et téléphone :

……

……

Afin de garantir une équité parfaite entre tous les participants, nous mettons en place deux classements distincts (merci de bien vouloir cocher votre catégorie/équipement) :

☐ avec live ☐ traditionnel (sans live)

Prix d'inscription : 170 euros par équipe (sans hébergement 120 euros)

Le prix comprend l'inscription au concours, 2 nuits en chalet (vendredi et samedi soir) et le repas du samedi soir (basé sur 2 équipes par chalet).

Les logements sont prévus pour accueillir 2 équipages. Avez-vous un deuxième équipage avec qui partagez l'hébergement ?

☐ Si oui – Nom du 2ème équipage : ……

☐ Si non (nous vous attribuerons un autre équipage pour compléter le logement)

Pour la restauration :

Vendredi soir :

Diner : nombre de personnes : …. *25 euros

Samedi soir :

Diner : nombre de personnes : …..*20 euros (merci d'indiquer uniquement le nombre de repas supplémentaires pour vos accompagnateurs)

Café avec collation sera offert le samedi et dimanche matin.

Pour plus de renseignement : Pierre 06.87.94.03.99 Julien 06.71.76.50.46

A renvoyer avant le 10 octobre 2026 à l'adresse suivante 9 rue de la santoire 15250 FLEYS PIERRE (Chèque à l'ordre de l'association Arnac Pêche Passion)